

/DA

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-10 du 21 Janvier 1985
chargeant le Camarade Didier DASSI,
Ministre de la Justice, Chargé de
l'Inspection des Entreprises Publiques
et Semi-Publiques de l'intérim du
Camarade Adolphe BIAOU, Ministre du
Développement Rural et de l'Action
Coopérative pour compter du 21 Janvier
1985.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU L'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1987 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin
et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
VU Le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

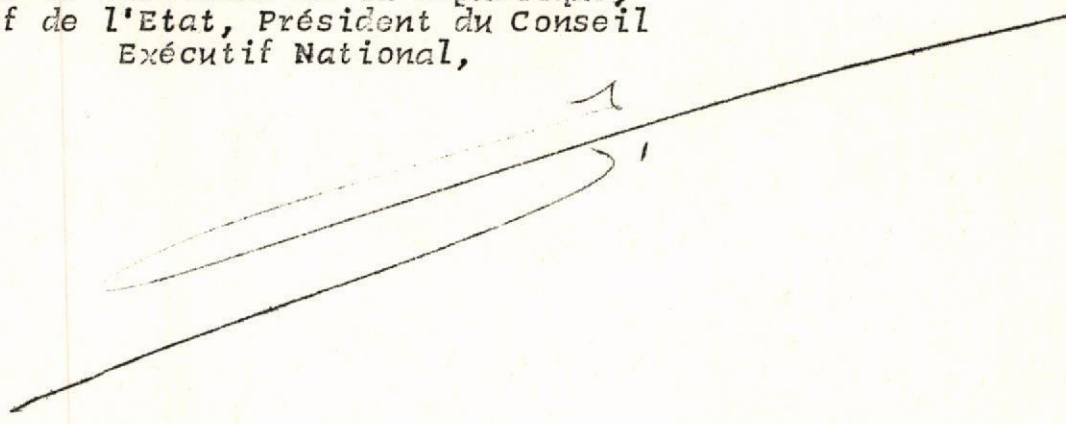
D E C R E T E :

Article 1er. - Pour compter du 21 Janvier 1985, le Camarade Didier
DASSI, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entre-
prises Publiques et Semi-Publiques est chargé de l'intérim du
Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative pendant
l'absence du Camarade Adolphe BIAOU.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 21 Janvier 1985

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KERECOU

Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANK 4 SGCEN 4 PPC 2 CPC 3
MDRAC-MJIEPSEP 6 AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-
DAN 4 DCCT-ONEPI GDE-CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPE
1.-